

Formation des intervenants dans les programmes d'éducation thérapeutique

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Santé - Praticiens médicaux**

Code(s) NAF : **86.10Z**

Code(s) NSF : **331**

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **02/12/2011**

Mots clés : **intervenants**, **éducation thérapeutique**, **programme**, **formation**

Identification

Identifiant : **2392**

Version du : **19/10/2016**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Article L6353-1; Décret 2010-906 du 2 août 2010; Arrêté du 31 mai 2013 (modifiant arrêté du 2 août 2010); Arrêté du 14 janvier 2015

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Acquérir les compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP) dans le cadre d'un programme.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Non reliée à une certification professionnelle ou un CQP

Descriptif général des compétences constituant la certification

La certification vise à construire les compétences techniques, relationnelles, pédagogiques et organisationnelles nécessaires aux intervenants pour la pratique de l'éducation thérapeutique dans le cadre des situations suivantes :

1 - Créer un climat favorable à l'éducation thérapeutique du patient : accueil et information

2 - Analyser avec le patient, sa situation, ses pratiques de santé et convenir de ses besoins en ETP.

3 - S'accorder avec le patient et son entourage sur les ressources nécessaires pour s'engager dans un projet et construire avec le patient un plan d'action

4 - Se coordonner avec les différents acteurs de la démarche d'ETP pour déployer les activités: organiser les actions d'ETP

5 - Mettre en œuvre le plan d'action avec le patient et son entourage

Public visé par la certification

Salariés

6 - Coévaluer avec le patient les pratiques et les résultats de la démarche d'ETP

La déclinaison de ces compétences est décrite dans l'arrêté du 31 mai 2013 et dans le document de référence de l'INPES (Référentiel des compétences pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient dans le cadre d'un programme-juin 2013)

Modalités générales

L'éducation thérapeutique du patient peut être dispensée par les professionnels de santé mentionnés aux livres Ier et II et aux titres I^{er} à VII du livre III de la quatrième partie du code de la Santé publique (article D.1161-1). L'accès à la formation est également possible pour les personnes dispensant déjà l'ETP, et ce, dans le cadre de la validation des acquis. La durée de la formation est de 40 heures.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

L'éducation thérapeutique du patient peut être dispensée par les professionnels de santé mentionnés aux livres Ier et II et aux titres du livre III de la quatrième partie du présent code de la Santé publique (article D.1161-1).

Pour les personnes dispensant déjà l'ETP, les prérequis sont une pratique d'au moins deux ans.

Compétences évaluées

Compétences significatives du référentiel INPES:

A - Compétences techniques

A3 - Compétences liées à la pédagogie (méthodes, techniques, outils)

Utiliser des techniques et des outils pédagogiques
Choisir et adapter les méthodes aux différents publics

B - Compétences relationnelles et pédagogiques

B1 - Compétences liées à l'écoute et la compréhension

Comprendre les ressorts psychologiques des personnes
Pratiquer l'écoute active et bienveillante, l'empathie
(L'élaboration du diagnostic sert à l'évaluation de ces compétences).

B2 - Compétences liées à l'échange et l'argumentation

S'accorder et convenir de l'action à mener

- o Choisir avec le patient les objectifs d'une démarche ETP
- o Négocier des conditions de mise en œuvre ou d'ajustement d'une démarche d'ETP avec un patient

C - Compétences organisationnelles

C1 - Compétences liées à la prise de recul et à l'évaluation

Se questionner et délimiter son rôle

Apprécier pour ajuster : repérer et utiliser les opportunités pour

Centre(s) de passage/certification

- Université Toulouse 3
Paul Sabatier et Faculté
de Médecine de Toulouse

relancer l'ETP avec un patient

C3 - Compétences liées à l'organisation et la coordination

Planifier les actions liées à l'ETP, programmer avec le patient les séquences d'ETP dans l'emploi du temps.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Non

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences pour exercer les activités d'éducation thérapeutique

Plus d'informations

Statistiques

147 candidats formés

2011-2012 : 40

2012-2013 : 33

2013-2014 : 18

2014-2015 : 16

2015-2016 : 40

Autres sources d'information

<http://www.univ-tlse3.fr/>

<http://www.medecine.ups-tlse.fr/index.php>

<http://tempo-mfca.ups-tlse.fr/>

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/>

<http://social-sante.gouv.fr/>